

ARRÊTÉ N° 2025_003

PORTANT EXTENSION DE 13 PLACES D'EXTERNAT AU FOYER FERNAND MARLIER SITUÉ RUE ANDRÉ THEURIET, 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation ;

Vu le schéma départemental en faveur des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté du président du Conseil général n°2005-337 du 25 octobre 2005 autorisant la création d'un foyer occupationnel de jour au 24, rue Theuriet à Aulnay-sous-Bois par l'association pour la gestion des établissements spécialisés Toulouse Lautrec ;

Vu l'arrêté du président du Conseil général n°2013-271 du 21 août 2013 autorisant le changement d'adresse du foyer occupationnel de jour d'Aulnay-sous-Bois géré par l'association pour la gestion des établissements spécialisés Toulouse Lautrec ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2015-486 du 1^{er} juin 2015 autorisant le changement d'implantation du foyer occupationnel de jour au 24 rue Theuriet à Aulnay-sous-Bois 93600, géré par l'association pour la gestion des établissements spécialisés Toulouse Lautrec ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens portant sur les années 2024 à 2028 ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2024-446 du 2 décembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services ;

Considérant que le projet répond à un besoin de développement de l'offre médico-sociale identifié sur le département de la Seine-Saint-Denis pour les personnes concernées par une déficience intellectuelle ;

Considérant qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'action sociale et des familles ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - L'autorisation visant à l'extension de capacité de 13 places du foyer Fernand Marlier situé rue André Theuriet à Aulnay-sous-Bois destinées à accompagner, en accueil de jour, des adultes déficients intellectuels est accordée à « La voix du devenir ».

ARTICLE 2. - La capacité totale de cet établissement est dorénavant de 37 places d'accueil de jour.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le